

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 16 MAI 2024

**Nombre de membres :**

 En exercice : 59  
 Présents : 35  
 Pouvoirs : 12  
 Votants : 46

**Date de convocation et d'affichage :**

7 mai 2024

**Numéro :**

D20240516\_124

**Objet :**

 Plan Climat Air  
 Energie Territorial :  
 Débat à l'issue des  
 propositions de  
 Zones  
 d'Accélération des  
 Energies  
 Renouvelables par  
 les Communes

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Romans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	
	Jean-François	JANNET		x	JM. GAUTHIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	I.DUBOIS
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x	JP. COURRIER
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER		
	Rachel	RIONET	x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x	
	Evelyne	ESCRIVA	x	
	Pascal	GAGNOLET		x L. LOREAU
	Claude	LEFEVER	x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x	
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x	
	Martine	MOREL-PIRON		x
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x
VALEINS	Frédéric	BARDON		x S. PERI
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x	
	Isabelle	DUBOIS	x	
	François	MARECHAL	x	
	Marie Anne	ROUX		x
	Didier	FROMENTIN	x	
	Agnès	DUPERRIER	x	
	Jacques	LIENHARDT		x
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x	

Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

**Vu** la loi N°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable qui vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité,

**Vu** les propositions de zone d'accélération des énergies renouvelables remontées à ce jour par 16 de nos 36 communes,

Madame la Présidente rappelle que la démarche d'identification des zones d'accélération EnR, à l'échelon communal, doit être accompagnée d'un débat à l'échelle intercommunale. Ce débat doit porter sur la cohérence du zonage au regard des objectifs du projet de territoire et du plan climat air énergie territorial communautaire. Il est proposé aujourd'hui une analyse rapide au regard des premiers zonages communiqués par 16 communes.

Il est important, pour commencer, de remettre la problématique en perspective en rappelant quels sont les potentiels de production d'EnR du territoire et les objectifs

fixés dans le PCAET pour atteindre la neutralité carbone en 2050 (source diagnostic PCAET + Terristory) :

Type d'EnR	POTENTIELS 2050 (GWh/an)	PRODUCTION ACTUELLE (GWh/an)	OBJECTIF 2050 PCAET (GWh/an)
Bois énergie	200	60	96
biogaz_méthanisation	170	0	40
éolien	60	0	0
solaire PV *	240	3.3	240
solaire thermique	20	1.46	20
<b>TOTAL</b>	<b>690</b>	<b>65</b>	<b>396</b>

\* en ne prenant en compte que les surfaces bâties/artificialisées (parking) sans contraintes patrimoniales

La demande en énergie finale pour la Communauté de Communes est d'environ 872 GWh/an à peine 7% de notre consommation en énergie finale assurée par les énergies renouvelables

La synthèse des ZA EnR remontées à ce jour par 16 communes amène les observations suivantes :

- L'essentiel des zones identifiées concernent le photovoltaïque, que ce soit en toiture de bâtiments (publics/résidentiels/industriels) ou au sol (ombrières, agrivoltaïsme). D'une manière générale, l'accent est d'abord mis sur l'exploitation des surfaces déjà artificialisées ; la mise à profit des surfaces non artificialisées arrive en second plan. L'enjeu de préservation des zones agricoles et naturelles, en particulier les zones d'étangs, est globalement respecté, conformément aux orientations du projet de territoire.
- Le développement de réseaux de chaleur urbains, alimentés par géothermie ou chaufferie biomasse, a été identifié comme un potentiel pour les deux plus grosses communes du territoire. Deux autres communes ont ciblé la mise en place d'une chaufferie biomasse pour desservir des bâtiments communaux.
- En matière de méthanisation, à l'exception d'une commune sur laquelle un projet est identifié, ce potentiel de développement d'EnR ne semble pas faire l'objet d'un intérêt marqué. Aucune zone ne ressort distinctement.
- En ce qui concerne l'éolien, lorsque cette énergie est évoquée c'est pour rappeler que ce type d'EnR apparaît comme fortement inadapté au territoire. Aucune zone « éolien » n'est donc identifiée.

La compilation du parcellaire identifié sur ces 16 communes amène au bilan suivant :

	PV sur toiture	PV au sol surfaces artificialisées	PV au sol surfaces non artificialisées	Réseau Chaleur biomasse géothermie	Méthanisation	Eolien
Surfaces dégagées / nb de projets potentiels	46 hectares	25 hectares	69 hectares	4 projets	1 projet	-
potentiel de production d'EnR (estimation)	150 GWh/an	80 GWh/an	160 GWh/an	non chiffrable	10 GWh/an	0

Sur la base de ces chiffres (sous réserves de l'exactitude du calcul), l'objectif de production total d'EnR à 2050 (416 GWh/an) peut être quasiment atteint si tout ce potentiel est valorisé. Il pourrait même être dépassé dans la mesure où ce bilan ne porte que sur 16 communes d'une part, et qu'il ne tient pas compte de la production actuelle d'autre part (or il y a une réelle montée en puissance de la production d'EnR depuis quelques années). De ce point de vue, le zonage EnR tel que proposé à ce jour paraît cohérent avec les orientations du PCAET, même si certains types d'EnR restent peu valorisés.

Si ce zonage semble répondre en l'état aux objectifs territoriaux de développement des EnR, il convient de tempérer les résultats de cette analyse en rappelant que ce bilan est purement théorique et ne présage pas de la faisabilité de projets (autorisations administratives, capacité des bâtiments industriels existants à recevoir des modules PV, etc ...) ni de la volonté des propriétaires foncier ciblés à accueillir/porter des projets. Cela soulève ainsi la question de ce que pourrait mettre en œuvre la collectivité pour encourager et favoriser la réalisation de projets.

Il convient aussi d'observer qu'une partie non négligeable du potentiel dégagé se situe en zone agricole, sans dimension agrivoltaïque particulière ; quelques parcelles présentent à ce titre des superficies importantes, ce qui doit interroger. L'impact potentiel de tels projets sur les paysages ou l'économie agricole invite à la prudence et mérite probablement qu'un débat soit mené à l'échelle communautaire pour proposer un cadre commun vertueux en réponse aux demandes qui risquent de se multiplier, car ce sont vers les zones non artificialisées que les développeurs de projets EnR se portent préférentiellement.

La recherche de sites déjà artificialisés doit rester une priorité. Un accompagnement et une organisation territoriale seraient à envisager dans ce sens. Les enjeux de patrimoine naturel restant également une priorité, il s'agit de veiller à la compatibilité des objectifs du projet de territoire (production d'EnR et préservation du paysage).

L'étude en vue d'élaborer une stratégie paysagère et énergétique à l'échelle des SCOT, que s'appêtent à mener conjointement la CCD et le Syndicat mixte Val de Saône-Dombes, sera certainement le moment opportun pour engager collectivement une réflexion sur la place qui peut être accordée au développement des EnR, sans compromettre l'identité du territoire.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De prendre acte du Débat organisé sur les zones d'accélération EnR à l'issue de ces premières remontées des communes,
- De confirmer que ce débat pourra se poursuivre dans les mois à venir, à travers l'étude en vue de l'élaboration d'une stratégie paysagère et énergétique, pour une réponse coordonnée du territoire aux enjeux de développements des EnR.

#### **Le Conseil communautaire**

après en avoir délibéré, décide par 46 voix pour et 1 abstention :

- **De prendre acte** du Débat organisé sur les zones d'accélération EnR à l'issue de ces premières remontées des communes,
- **De confirmer** que ce débat pourra se poursuivre dans les mois à venir, à travers l'étude en vue de l'élaboration d'une stratégie paysagère et énergétique, pour une réponse coordonnée du territoire aux enjeux de développements des EnR.

Ainsi fait et délibéré, le 16 mai 2024

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

